

COMMUNIQUE DE PRESSE – SNEP-FSU Créteil

Courrier envoyé au rectorat de Créteil, aux DSDEN et Conseils Départementaux du 93 et 94, au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

L'annonce de la fermeture des gymnases inquiète les profs d'EPS !

Les représentants de la section académique du SNEP-FSU Créteil ont, comme l'ensemble des enseignant.es d'EPS de l'académie et des autres académies, découvert les annonces, concernant la fermeture des gymnases, du gouvernement dans les médias ce mercredi 23 septembre à 19h.

Si nous comprenons que le ministère de la santé souhaite prendre des mesures sanitaires suite à l'augmentation importante des contaminations et des décès et du nombre de personnes dans les services de réanimation, la nature des annonces laisse aujourd'hui les professeurs d'EPS avec de nombreuses questions sur le protocole de rentrée et sa mise en œuvre. Soucieux des enjeux de santé qui traversent leur discipline les enseignants d'EPS souhaitent être entendus et davantage consultés.

En effet, tout le monde s'accorde sur l'importance de l'Education Physique et Sportive dans la période que nous vivons au regard de la sédentarité, de l'inégalité d'accès à la pratique physique et aux apprentissages/enseignements qui sont dispensés en EPS à l'ensemble des élèves de notre académie.

L'ensemble de la profession est dans l'attente de précisions suite aux annonces ministérielles sur ce qui va être décidé pour l'utilisation des gymnases, des piscines et plus largement des espaces de pratique sportive. Le SNEP-FSU Créteil s'est réuni en urgence ce jour et demande à être consulté quant aux décisions et mises en œuvre des annonces du ministère de la santé. **Il sera tout particulièrement attentif à la cohérence de celles-ci avec les enjeux éducatifs et au contexte sanitaire pour obtenir une plus grande clarté possible du protocole sanitaire. L'inquiétude des enseignant.e.s d'EPS est forte concernant les risques de contamination et leur responsabilité potentielle, mais également concernant la possibilité de continuer à offrir, dans le cadre du service public, une EPS de qualité pour tout.es nos élèves.**

Enfin, concernant les conditions sanitaires liées au protocole actuel dans les établissements scolaires, nous exigeons :

- La fourniture de masques FFP2 pour l'ensemble des enseignant.es d'EPS. Les élèves ne portant pas le masque lors la pratique physique, sportive ou artistique dispensée en EPS
- La dotation gratuite d'une gourde par élève afin que chacun puisse s'hydrater lors de la pratique. Ceci relève aussi d'un enjeu d'éducation, de santé et de responsabilisation.
- La suppression du jour de carence, particulièrement en cas de contamination au COVID 19

Et quelles que soient les décisions sanitaires, nous souhaitons porter avec les enseignant.e.s d'EPS et avec l'ensemble de la communauté éducative le besoin criant de recrutement de personnels qualifiés dans nos établissements par l'augmentation du nombre de postes au CAPEPS, mais aussi la nécessité de construction et de rénovation d'installations sportives de proximité et qualité pour permettre la démultiplication des lieux de pratique pour l'EPS.

Pour le bureau du SNEP-FSU Créteil

Hugo PONTAIS,
Secrétaire académique SNEP-FSU Créteil
s3-creteil@snepfsu.net / 06 40 46 37 97